

## VOTRE INTERMÉDIAIRE

Agence AXA République  
mail : agence.republique@axa.fr  
tel : 02 28 54 00 54

## AXA ENTREPRISES

Service Destinataire

## RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ASSOCIATIONS

### Bulletin de Souscription Simplifiée Tarifs applicables aux Affaires Nouvelles

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSOCIATION PROPOSANTE

Dénomination sociale, forme juridique, et adresse du siège social : .....

N° SIRET (obligatoire) :

N° Client AXA Entreprises (le cas échéant) :

#### DÉCLARATIONS DE L'ASSOCIATION PROPOSANTE

Le budget annuel consolidé de l'association proposante et de ses filiales est inférieur ou égal à 5 000 000 €.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
L'association proposante est créée depuis au moins 2 ans.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
L'association proposante, ses filiales et participations ne sont : - Ni des institutions financières ni des associations ou sociétés de sport professionnel (secteurs d'activités exclus de la souscription Responsabilité des Dirigeants). - Ni des promoteurs immobiliers ni des constructeurs de maisons individuelles (activités exclues de la présente procédure de souscription simplifiée car nécessitant une étude plus approfondie).	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
La forme juridique de l'association proposante est exclusivement celle d'association, de fondation ou de syndicat professionnel.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Les filiales et participations de l'association proposante sont exclusivement immatriculées dans des pays de l'Espace Economique Européen.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
Les situations financières de l'association proposante et de chacune de ses filiales sont positives (Résultat d'exploitation, Résultat net et Fonds propres positifs) sur leurs 2 derniers exercices.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
L'association proposante, ses filiales et participations n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective (procédure d'alerte, de conciliation, de mandat ad hoc, de sauvegarde, de redressement et/ou de liquidation judiciaires). En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de telles procédures.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
L'association proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de réclamations introduites à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations. En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de telles réclamations.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
L'association proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de faits, circonstances ou fautes susceptibles de donner lieu à une réclamation à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations. En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir connaissance de la survenance de tels faits, circonstances ou fautes.	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, choisissez votre option de garantie dans la grille tarifaire ci-dessous\*.

Si vous avez répondu NON à au moins une des questions, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

#### GRILLE TARIFAIRE

Plafond des garanties par période d'assurance	50 000 €	100 000 €	200 000 €	400 000 €	600 000 €
Cotisation forfaitaire annuelle HT	140 € soit environ 190 € TTC	240 € soit environ 299 € TTC	380 € soit environ 452 € TTC	600 € soit environ 692 € TTC	770 € soit environ 878 € TTC
Option de garantie choisie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

\* Nous vous recommandons de choisir une option de garantie dont le plafond équivaut au minimum à 10 % de votre chiffre d'affaires annuel consolidé. Si vous souhaitez une option de garantie ne figurant pas dans la grille tarifaire, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas souscrire les garanties des Annexes 1, 2 et 3 de notre contrat Responsabilité des Dirigeants, les cotisations proposées ci-dessus sont réduites de 10 %.

Pour nous indiquer que vous ne souscrivez pas les garanties de ces trois Annexes et que vous bénéficiez d'une cotisation réduite de 10 %, choisissez votre option de garantie dans la grille tarifaire et cochez la case ci-après :

Les garanties du contrat Responsabilité des Dirigeants s'exerceront conformément aux termes des Conditions Générales n° 963756, et dans les conditions du tableau – Montants des garanties et des franchises – ci-dessous, qui figurera dans les Conditions Particulières de votre contrat :

Tableau des garanties, montants et franchises Responsabilité des Dirigeants			
Nature de la garantie	Garantie souscrite	Plafond des garanties en €	Franchise
Responsabilité des dirigeants	Oui	X XXX XXX € par période d'assurance	Néant
<b>Dont</b>		<b>Sous-limites de garanties</b>	
Dépenses courantes en cas de privation d'actifs [article 2.6 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais d'aide psychologique [article 2.7 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais d'enquête [article 2.8 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais d'extradition [article 2.9 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais d'image [article 2.10 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais de défense liés à un manquement à une obligation légale ou réglementaire de sécurité [article 2.13 des conditions générales]	Oui	100 % du Plafond des garanties	Néant
Examen de la situation fiscale personnelle du dirigeant [article 2.15 des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Réparation d'un préjudice moral consécutif à un <b>dommage corporel</b> ou <b>matériel</b> dans le cadre d'une <b>réclamation</b> fondée sur une <b>faute liée à l'emploi</b> [article 4.2 a) des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
Frais de défense des <b>assurés</b> dans le cadre d'une <b>réclamation</b> relative à une <b>atteinte à l'environnement</b> [article 4.2 b) des conditions générales]	Oui	50 000	Néant
<b>Annexes 1,2, 3 et 4</b> (selon que vous les avez souscrites ou non)	<b>En sus du plafond des garanties Responsabilité des dirigeants</b>		
Accompagnement juridique [Annexe 1 des conditions générales]	Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/>	Selon les montants indiqués dans l'Annexe 1	Néant
Assistance [Annexe 2 des conditions générales]	Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/>	Selon les montants indiqués dans l'Annexe 2	Néant
Accompagnement en cas de difficultés financières [Annexe 3 des conditions générales]	Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/>	Selon les termes et conditions indiqués dans l'Annexe 3	Délai de carence de 180 jours
Responsabilité de l'Employeur [Annexe 4 des conditions générales]	Non	Sans objet	Sans objet

Le présent Bulletin de Souscription Simplifiée est subordonné à l'accord de l'assureur qui se réserve la possibilité de demander tout complément d'information ou de procéder à une analyse plus approfondie de la situation financière de l'association proposante.

L'association proposante, dûment représentée par le soussigné, et se portant fort des assurés, déclare que les réponses faites ci-dessus sont exactes, complètes et sincères et qu'elles ne comportent aucune restriction de nature à induire en erreur l'assureur dans l'appréciation du risque proposé (article L.112-3 du Code des assurances).

Les informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée, ou jointes en annexe, seront conservées dans les dossiers de l'assureur et feront partie intégrante du contrat.

En cas de modification des déclarations effectuées dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée avant la prise d'effet du contrat, et notamment en cas de changement de risque majeur ou de réclamation, sinistre ou notification de circonstances survenant entre la date de signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée et la prise d'effet du contrat, le soussigné notifiera ces modifications à l'assureur qui se réserve le droit d'infirmer, de confirmer ou de modifier son offre.

La signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée ne suffit pas à engager l'assureur.

### MENTIONS LÉGALES

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
  - à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,
  - dans le cadre de traitements mis en oeuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en oeuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site [axa.fr](http://axa.fr) à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

Fait à ....., le .....

Date d'effet souhaitée : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Signature et fonctions du représentant légal de l'association proposante précédées de la mention « lu et approuvé », et cachet commercial de l'association proposante.
Date d'échéance souhaitée : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Sauf mention contraire, le contrat prendra effet le jour de l'acceptation par l'assureur, et sous réserve du paiement de la cotisation.	